



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19 - vaccination des enfants

Question écrite n° 42600

Texte de la question

Mme Anne-Laure Blin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le projet de loi portant sur la prolongation du pass sanitaire dans le cadre de la lutte contre la pandémie de covid-19 jusqu'au 31 juillet 2022. Lors des discussions parlementaires relatives au projet de loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, il n'a été apporté aucune réponse aux questions ayant trait à l'éventuelle obligation des enfants à partir de 3 ans. Et ce d'autant que l'adoption de l'article 4 ter du texte laisse sous-entendre que les enfants pourraient être contraints de se faire vacciner très tôt malgré les avis divergents de la communauté scientifique. Malgré de nombreuses interrogations, le Gouvernement n'a, à ce jour, pas fait part de ses intentions. Les Français et les familles sont donc aujourd'hui face à une grande incertitude. Ainsi, elle souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement concernant la vaccination des enfants d'ici au 31 juillet 2022.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Laure Blin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42600

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2021](#), page 8261

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)